

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT ET
L'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES CARRIERES DE
CALCAIRE SUR LES COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET
MONTFORT

DU 17 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2022

PARTIE I^{BIS}

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXE 2

Alain COMBES - Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

1	Publicité dans la presse.....	3
1.1	TPBM du 28 septembre 2022.....	3
1.2	HPI du 30 septembre 2022.....	4
1.3	TPBM du 19 octobre 2022.....	5
1.4	HPI du 21 octobre 2022.....	6
2	Observations adressées par voie numérique.....	7
2.1	Observation 1 – Monsieur Jacques Berguerand	7
2.2	Observation 2 – Collectif Elzéard	9
2.3	Observation 3 – Monsieur Samuel Peronnet	10
2.4	Observation 4 de madame et monsieur Bonnet	11
2.5	Observations adressées par courrier	12
3	Observations protégées sur le registre (mairie de Montfort)	30
4	Mémoire en réponse au PV de Synthèse.....	38
5	Délibérations des Conseils Municipaux	39
5.1	Commune de Montfort	39
5.2	Commune de Châteauneuf Val Saint-Donnat	40
5.3	Commune de Mallefougasse-Augès.....	42
5.4	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.....	44

1 PUBLICITE DANS LA PRESSE

1.1 TPBM du 28 septembre 2022

ANNONCES LÉGALES DIVERS

Alpes-de-Haute-Provence

 **PREFÊTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**
Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et
de la légalité

Avis au public

**Enquête publique unique sur le territoire de la commune de Barras
Mise en conformité du captage de la source des Pelots**

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-217-D04 du 5 août 2022 sur le territoire de la commune de Barras à une enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux;
- l'instauration des périmètres de protection;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution destinée à la consommation humaine;
- l'autorisation de prélèvement d'eau;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération.

Cette enquête publique unique comprend une enquête parcellaire, les propriétaires intéressés sont invités à se faire connaître auprès du commissaire-enquêteur.

Celle-ci est organisée pendant 17 jours consécutifs, du 26 septembre 2022 à 9 h au 12 octobre 2022 à 15 h.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie de Barras soit le lundi de 9 h à 15 h, le mercredi de 9 h à 15 h, le jeudi de 9 h à 12 h 30.

Le public peut consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser, par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Barras le Village, 04380 Barras ou par messagerie à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

M. Gérard Picard, Ingénieur en sûreté nucléaire est désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il sera présent à la mairie de Barras afin de recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes : le lundi 26 septembre 2022 de 9 h à 15 h, le jeudi 6 octobre 2022 de 9 h à 12 h 30, le mercredi 12 octobre de 9 h à 15 h.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès de la préfète dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/enquêtes publiques/ commune de Barras. Un accès dématérialisé gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Barras ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Barras.

A l'issue de l'enquête publique, la préfète prendra par arrêté préfectoral, soit une décision suite de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

(EP13311)

 **PREFÊTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**
Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et
de la légalité

Avis d'enquête publique

**Demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter
le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire
située sur les COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET MONTFORT**

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022, sur le territoire des communes de MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, à une enquête publique sur :

la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET MONTFORT déposée par la Société PERASSO aujourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE) du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 à 17 h, (soit 33 jours)

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Alain COMBES, retraité.

La demande d'autorisation porte sur :

- le renouvellement et l'extension en profondeur du site de MALLEFOUGASSE-AUGES sur les parcelles section B n° 9, 12, 13, 16, 17, 673, 674, 675, 676 et 688 sur une surface de 13 ha 96 a 10 ca,

- l'extension du site de MALLEFOUGASSE-AUGES sur les parcelles section B18pp et B19pp sur une surface de 4 ha 88 a 20 ca,

- renouvellement est extension en profondeur du site de MONTFORT sur la parcelle section A96 sur une surface de 10 ha 00 a 00 ca.

La surface totale de la carrière représentera donc 28 ha 84 a 30 ca.

Cette exploitation relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 "Exploitation de carrière" de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La rubrique 2510-1 détermine un rayon de 3 km pour l'enquête publique. Les communes concernées sont donc MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Les installations projetées relevant également du régime de l'autorisation IOTA.

Toute information sur ce projet peut être sollicitée auprès de M. Rémi SARDA-HAURET, Responsable Foncier ICPE auprès de la Société CMSE PERASSO à l'adresse courriel suivante : remi.sardahauret@colas.com ou au 07 60 78 13 95, pendant toute la durée de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES.

Les pièces du dossier ; comprenant la demande d'autorisation, l'étude de dangers, l'étude d'impact, les documents cartographiques, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA émis le 3 août 2021 ainsi que le registra d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en MAIRIES DE MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies concernées.

En outre, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Auges,

Un poste informatique est mis à la disposition du public à la préfecture - rue du Docteur Romieu A DIGNE-LES-BAINS, de 9 h à 11h30 du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées :

Soit par écrit :

- sur le registre papier mis à disposition du public de chacune des cinq communes concernées

ou

- par courrier adressé à l'attention de Monsieur Alain COMBES commissaire-enquêteur en MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 8, rue du Jas - 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES

Soit par voie électronique :

- à l'adresse email suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées durant la durée de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux lieux et jours ci-dessous :

MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES : Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17 h

MAIRIE DE MONTFORT : Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h

MAIRIE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT : Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17h

MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN : Jeudi 10 novembre 2022 de 14 h à 17 h

MAIRIE DE PEYRUIS : Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h et 17 h

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées en MAIRIES DE MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

1.2 HPI du 30 septembre 2022

ANNONCES LEGALES

HPI - 30 septembre au 6 octobre 2022 - haute-provence

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022, sur le territoire des communes de Mallefougasse-Augès, Montfort, Château-neuf-Val-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban, à une enquête publique sur :

la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort
déposée par la Société PERASSO aujourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)
du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 à 17 h, (soit 33 jours)

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Alain COMBES, retraité.

La demande d'autorisation porte sur :

- > - le renouvellement et l'extension en profondeur du site de Mallefougasse-Augès sur les parcelles section B n° 9, 12, 13, 16, 17, 673, 674, 675, 676 et 688 sur une surface de 13ha 96a 10ca,
- > - l'extension du site de Mallefougasse-Augès sur les parcelles section B18pp et B19pp sur une surface de 4ha 88a 20ca,
- > - renouvellement et extension en profondeur du site de Montfort sur la parcelle section A96 sur une surface de 10ha 00a 00ca.

La surface totale de la carrière représentera donc 28ha 84a 30ca.

Cette exploitation relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 « Exploitation de carrière » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La rubrique 2510-1 détermine un rayon de 3 km pour l'enquête publique. Les communes concernées sont donc Mallefougasse-Augès, Montfort, Château-neuf-Val-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban.

Les installations projetées relèvent également du régime de l'autorisation IOTA.

Toute information sur ce projet peut être sollicitée auprès de M. Rémi SARDA-HAURET, Responsable Foncier ICPE auprès de la Société CMSE PERASSO à l'adresse courriel suivante : remi.sardahauret@colas.com ou au 07 60 78 13 95, pendant toute la durée de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mallefougasse-Augès.

Les pièces du dossier, comprenant la demande d'autorisation, l'étude de dangers, l'étude d'impact, les documents cartographiques, Tavis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA émis le 3 août 2021 ainsi que le registre d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Mallefougasse-Augès, Montfort, Château-neuf-Val-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies concernées.

En outre, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Augès.

Un poste informatique est mis à la disposition du public à la préfecture - rue du Docteur Romieu à Digne-les-Bains, de 9 h à 11h30 du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées :

- * soit par écrit :
 - sur le registre papier mis à disposition du public de chacune des cinq communes concernées ou
 - par courrier adressé à l'attention de Monsieur Alain COMBES commissaire-enquêteur en mairie de Mallefougasse-Augès, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 8 rue du Jas - 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES
- * soit par voie électronique :
 - à l'adresse e-mail suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées durant la durée de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux lieux et jours ci-dessous :

Mairie de Mallefougasse-Augès	Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17 h
Mairie de Montfort	Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h
Mairie de Château-neuf Val Saint Donat	Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17h
Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban	Jeudi 10 novembre 2022 de 14 h à 17 h
Mairie de Peyruis	Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h et 17 h

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées en mairies de Mallefougasse-Augès, Montfort, Château-neuf-Val-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban pour y être tenus à la disposition du public pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (rubrique publications/enquêtes publiques/liste des communes de Mallefougasse-Augès).

Au terme de la procédure, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale, par une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

L'Agora 04100 MANOSQUE
www.essentiel-compta.fr
contact@essentiel-compta.fr
04.92.72.51.05

TERREO - CLIMATISATION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 lotissement Les Vignes de Muscat Avenue des Farigoules, 04130 VOLX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 27/09/2022, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :
TERREO - CLIMATISATION
Siège : 5 lotissement Les Vignes de Muscat Avenue des Farigoules 04130 VOLX
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 euros
Objet : Pose, dépannage et entretien de pompes à chaleur, chauffe-eau électrique et thermodynamique, poêle à granulés et chaudière à bois, plomberie.
Exercice du droit de vote : participation des associés aux décisions collectives sur justificatif d'identité et inscription en compte des actions au jour de la décision collective, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément collectivité des associés : cessions au profit de tiers uniquement
Président : Mme Jennifer JULIEN, demeurant Les Pièces Nobles, 04210 BRUNET
Directeur général : M. Frédéric DAUMAS, demeurant 5 lotissement Les Vignes de Muscat Avenue des Farigoules 04130 VOLX
Immatriculation RCS Manosque.

POUR AVIS, la Présidente

REGENER ET SE SASU au capital de 1
Siège : 15 Ave Robert
04190 Les Méas
RCS Manosque 535 ;

Aux termes d'une AGE du 12/09/2022, le siège social a été compté du 26 septembre :
Mées (04190), 15 Ave Robes (34300) 20 rue Brascou.
Présidente, Associée : Pochmeurant 8 rue Lieutenant Gras Plage.
La société sera radiée au RC Greffe du tribunal de commerce et immatriculé au RC Greffe du tribunal de commerce Pour avis, La Présidente.

www.actulega
La plate-forme nationale de la vie de l'entreprise et des fondations de commerce

HPI

BULLETIN D'ABONNEMENT

Entourer votre choix

Abonnements	1 an 52 numéros	2 ans 104 numéros	15
Standard (papier)*	50 €	92 €	
Numérique (internet)	45 €	85 €	
Premium (standard + numérique)*	68 €	118 €	

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

VOS COORDONNÉES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ N° de téléphone : _____

Mail : _____

Règlement à l'ordre de la Sari Haute-Provence Info
Haute-Provence Info
29 Boulevard Elémir Bourges - 04100 MANOSQUE
BANQUE POPULAIRE DES ALPES
FR76 1680 7001 6632 1971 7921 363 - CCPFRPPGR

1.3 TPBM du 19 octobre 2022

ANNONCES LÉGALES DIVERS

Alpes-de-Haute-Provence



MISE EN VENTE 1 LOGEMENTS

Manoaque (04100)
RESIDENCE JARDIN DES HESPERIDES
T3 de 68 m² / 1^{er} étage / DPE C
93.993 €

Visite uniquement sur rendez vous
Contact par téléphone ou par mail : devenirproprietaire@unicil.fr.
Remise des offres d'achats au plus tard le
(*1 mois après date de publication), par e-mail ou par courrier RAR.
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité
conformément aux dispositions de l'article L. 443-11 du CCH
relatif aux ventes de logements sociaux.

(AL14444)



Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et
de la légalité

Avis d'enquête publique

Demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter
le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire
située sur les COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET MONTFORT

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022, sur le territoire des communes de MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, à une enquête publique sur :

la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET MONTFORT déposée par la Société PERASSO au jourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE) du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 à 17 h, (soit 33 jours)

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Alain COMBES, retraité.

La demande d'autorisation porte sur :

- le renouvellement et l'extension en profondeur du site de MALLEFOUGASSE-AUGES sur les parcelles section B n°9, 12, 13, 16, 17, 673, 674, 675, 676 et 688 sur une surface de 13 ha 96 a 10 ca.

- l'extension du site de MALLEFOUGASSE-AUGES sur les parcelles section B18pp et B19pp sur une surface de 4 ha 86 a 20 ca.

- renouvellement est extension en profondeur du site de MONTFORT sur la parcelle section A96 sur une surface de 10 ha 00 a 00 ca.

La surface totale de la carrière représentera donc 28 ha 84 a 30 ca.

Cette exploitation relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 "Exploitation de carrière" de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La rubrique 2510-1 détermine un rayon de 3 km pour l'enquête publique. Les communes concernées sont donc MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Les installations projetées relèvent également du régime de l'autorisation IOTA.

Toute information sur ce projet peut être sollicitée auprès de M. Rémi SARDA-HAURET, Responsable Foncier ICPE auprès de la Société CMSE PERASSO à l'adresse courriel suivante : remi.sardahauret@colas.com ou au 07 60 78 13 95, pendant toute la durée de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES.

Les pièces du dossier ; comprenant la demande d'autorisation, l'étude de dangers, l'étude d'impact, les documents cartographiques, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA émis le 3 août 2021 ainsi que le registre d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en MAIRIES DE MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-AR-

NOUX-SAINT-AUBAN afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies concernées.

En outre, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Augès,

Un poste informatique est mis à la disposition du public à la préfecture - rue du Docteur Romieu À DIGNE-LES-BAINS, de 9 h à 11h30 du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées :

Soit par écrit :

- sur le registre papier mis à disposition du public de chacune des cinq communes concernées
ou

- par courrier adressé à l'attention de Monsieur Alain COMBES commissaire-enquêteur en MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 8, rue du Jas - 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES

Soit par voie électronique :

- à l'adresse email suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées durant la durée de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux lieux et jours ci-dessous :

MAIRIE DE MALLEFOUGASSE-AUGES : Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17 h

MAIRIE DE MONTFORT : Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h

MAIRIE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT : Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17h

MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN : Jeudi 10 novembre 2022 de 14 h à 17 h

MAIRIE DE PEYRUIS : Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h et 17 h

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées en MAIRIES DE MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTFORT, CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, PEYRUIS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Augès).

Au terme de la procédure, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale, par une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

(EP14095)

TPBM
TRAVAUX PUBLICS & BÂTIMENT DU MIDI

**PROFESSIONS JURIDIQUES,
ENTREPRENEURS**

**FACILITEZ-VOUS LA VIE,
CONFIEZ-NOUS VOS FORMALITÉS !**

☎ 04 91 13 66 30 ✉ formalites@presses-legales.com

1.4 HPI du 21 octobre 2022

ANNONCES LÉGALES #PI - ZI au 27 octobre 2022 - hauteprovenance.com 29

arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces légales et judiciaires, ces dernières font l'objet d'une tarification particulière.
L'un caractère est de 0,183 euros hors taxe pour l'année 2022.
du 1^{er} janvier 2022, de nouvelles catégories d'annonces sont forfaitisées.



Le Meeting - 14 Avenue du 1er Mai
Cité St Joseph - 04100 MANOSQUE
32.72.03.04 - www.secoval.com

ASSP à MANOSQUE du
22, enregistré au SPFE de DIGNE
VS le 06.10.2022, dossier 2022
1 réf 0404P01 2022 A 01780, Eric
S, demeurant 666 Chemin des Ois-
4180 VILLENEUVE, SIRET
400021, a cédé à la SAS LEJ au
5.000 €, siège ZA de Pitaugier
ANE, 919 203 794 RCS MA-
nosque, un fonds de commerce et artisan-
nécanique générale, vente de
neufs et d'occasion, connu sous
le nom d'ESPACE MECANIQUE LA-
ERIC, sis et exploité à MANE
ZA de Pitaugier, moyennant le prix
30 €. La prise de possession et
l'acte effectif par l'acquéreur ont
lieu le 01.10.2022. L'acquéreur est
lié au RCS de MANOSQUE. Les
signatures seront reçues dans les dix jours
suivants en date des publicités lé-
gales du fonds cédé pour la val-
ider toutes correspondances.

du 1^{er} septembre 2022, il a été dé-
claré en liquidation le siège social de Digne
et Confort au 1976 Route de
t 04420 Le Brusquet.
Inscrit au RCS de Manosque



Le Meeting - 14 Avenue du 1er Mai
Cité St Joseph - 04100 MANOSQUE
32.72.03.04 - www.secoval.com

ANCES SARL au capital de 15
euros : Route de Puimisson
ENSOLE 908 419 864 RCS MA-
nosque. Suivant AGEdu 01 10 2022, les
associés ont nommé Aurélie AJ-
meurant Chemin du Vallon de
t 10 VALENSOLE. Pour une durée
comptant du 01 10 2022. Pour avis
au RCS de Manosque

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
04100 MANOSQUE**

**NTS RENDUS A L'AUDIENCE
DU 11/10/2022**

de liquidation judiciaire de
RIE CLEON (SARLU) - RCS
JE 519 721 286 - Travaux de
mécanique et serrurerie - 9 ZA
du Logisson 04180 Villeneuve -
cessation des paiements :
01/10/2022

Me LANGE Nolwenn, Isabelle,
- RCS MANOSQUE 901 438 630
de produits alimentaires
boulevard Gambetta Nom com-
lardinerie du mois doux 04000
Bains - Date de cessation des
: 01/10/2022
r Me LAGEAT Anne SCP JP
A. LAGEAT 264 rue Berthelot
MANOSQUE

ces sont à adresser, dans les
au plus tard de l'insertion à pa-
ODACC, auprès du liquidateur

ou sur le portail électronique prévu par les
articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de
commerce.

Conversion en liquidation judiciaire de
HABITAT PROVENCE (SASU) - RCS MA-
NOSQUE 813 676 343 - Travaux de menu-
iserie bois et PVC - Quartier les Fourches
04700 La Brillanne
Liquidateur Me LAGEAT Anne SCP JP
LOUIS & A. LAGEAT 264 rue Berthelot
04100 MANOSQUE

Clôture pour insuffisance d'actif de
POUPIE CREATION (SARL) - RCS MA-
NOSQUE 485 178 572 - Commerce de dé-
tail d'habillement en magasin spécialisé - 6
rue Manuel 04400 Barcelonnette
A.T.J. (SARL) - RCS MANOSQUE 492 396
791 - Coiffure - 155 avenue Paul Arène
04200 Sisteron
GATAY PCIM (SARL) - RCS MANOSQUE
794 751 909 - Travaux d'installation d'eau
et de gaz en tous locaux - le Grand Cour-
lier 04270 Bras d'asse

LA MANARAIN (SARL) - RCS MA-
NOSQUE 478 088 461 - Boulangerie et
boulangerie-pâtisserie - place de l'Eglise
Mane 04300 Mane
L'ARBRE A PAIN (SARL) - RCS MA-
NOSQUE 412 843 070 - Autres commerces
de détail spécialisés divers - 85 rue Droite
enseigne : L'arbre à pain pour le plaisir de
vos sens 04200 Sisteron
LE CABANON PONZA (SASU) - RCS MA-
NOSQUE 795 120 575 - Restauration tra-
ditionnelle - 12 Zae Riou Bourdoux
Enseigne : LE CABANON 04400 Saint-
Pons

CAMPING CONCEPT (SASU) - RCS MA-
NOSQUE 808 022 586 - Travaux d'installa-
tion d'eau et de gaz en tous locaux - rue de
la Pèmière 04800 Esparron-de-Verdon
LE KST ORIENTAL (SARLU) - RCS MA-
NOSQUE 801 942 673 - Location de ter-
rains et d'autres biens immobiliers - place
de l'Hôtel de Ville 04800 Gréoux-les-Bains

PRESTO PASTA
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Boulevard Gassendi,
04000 Digne Les Bains
Siège de liquidation : 13 Av du Maréchal Le-
clerc, Rés. le Clair, Bât A n° 401 -
04000 Digne Les Bains 880 491 147 RCS
Manosque
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le
30 Septembre 2022 au 13 Av du Maréchal
Leclerc, Résidence le Clair, Bât A n° 401 -
04000 Digne Les Bains a approuvé le
compte définitif de liquidation, déchargé M.
Laurent ROBERTTRAEGER, demeurant 13
Av du Maréchal Leclerc, Rés. le Clair, Bât A
n° 401 - 04000 Digne Les Bains, de son
mandat de liquidateur, donné à ce dernier
quitus de sa gestion et constaté la clôture
de la liquidation à compter du jour de ladite
assemblée. Les comptes de liquidation sont
déposés au greffe du Tribunal de commerce
de Manosque, en annexe au RCS et la So-
ciété sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Auges et Montfort

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022, sur le territoire des communes de Mallefougasse-Auges, Montfort Château-neuf-Vai-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban, à une enquête publique sur :

la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Auges et Montfort déposée par la Société PERASSO aujourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE) du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 à 17 h, (soit 33 jours)

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Alain COMBES, retraité.
La demande d'autorisation porte sur :

- > - le renouvellement et l'extension en profondeur du site de Mallefougasse-Auges sur les parcelles section B n° 9, 12, 13, 16, 17, 673, 674, 675, 676 et 688 sur une surface de 13ha 96a 10ca,
- > - l'extension du site de Mallefougasse-Auges sur les parcelles section B18pp et B19pp sur une surface de 4ha 88a 20ca,
- > - renouvellement est extension en profondeur du site de Montfort sur la parcelle section A96 sur une surface de 10ha 00a 00ca.

La surface totale de la carrière représentera donc 28ha 84a 30ca.
Cette exploitation relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 « Exploitation de carrière » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
La rubrique 2510-1 détermine un rayon de 3 km pour l'enquête publique. Les communes concernées sont donc Mallefougasse-Auges, Montfort, Château-neuf-Vai-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban
Les installations projetées relèvent également du régime de l'autorisation IOTA.
Toute information sur ce projet peut être sollicitée auprès de M. Rémi SARDA-HAURET, Responsable Foncier ICPE auprès de la Société CMSE PERASSO à l'adresse courriel suivante : remi.sardahauret@colas.com ou au 07 60 76 13 95, pendant toute la durée de l'enquête.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mallefougasse-Auges.
Les pièces du dossier ; comprenant la demande d'autorisation, l'étude de dangers, l'étude d'impact, les documents cartographiques, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA émis le 3 août 2021 ainsi que le registre d'enquête seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Mallefougasse-Auges, Montfort, Château-neuf-Vai-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies concernées.
En outre, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Auges.
Un poste informatique est mis à la disposition du public à la préfecture - rue du Docteur Romieu à Digne-les-Bains, de 9 h à 11h30 du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.
Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées :
* soit par écrit :
- sur le registre papier mis à disposition du public de chacune des cinq communes concernées ou
- par courrier adressé à l'attention de Monsieur Alain COMBES commissaire-enquêteur en mairie de Mallefougasse-Auges, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 8 rue du Jas - 04230 MALLEFOUGASSE-AUGES
* soit par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées durant la durée de l'enquête publique.
Le commissaire-enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux lieux et jours ci-dessous :

Mairie de Mallefougasse-Auges	Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17 h
Mairie de Montfort	Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h
Mairie de Château-neuf Val Saint Donat	Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17h
Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban	Jeudi 10 novembre 2022 de 14 h à 17 h
Mairie de Peyruis	Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h et 17 h

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées en mairies de Mallefougasse-Auges, Montfort, Château-neuf-Vai-Saint-Donat, Peyruis et Château-Arnoux-Saint-Auban pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.
Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Mallefougasse-Auges).

Au terme de la procédure, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale, par une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

2 OBSERVATIONS ADRESSEES PAR VOIE NUMERIQUE

2.1 Observation 1 – Monsieur Jacques Berguerand

Objet : Enquête publique de demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort, déposée par la société dénommée « Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)

Limans, le 24 octobre 2022

D'après l'ONF, l'extension de la carrière concerne des « boisements constitués de taillis de chênes pubescents, dont la productivité est faible à très faible ».

Considérant le mitage dû à d'autres carrières et parcs photovoltaïques à proximité, les effets cumulés sont jugés « importants ».

Il n'est pas évoqué le risque d'incendies alentour. L'avis est favorable (avis du 25/2/2020).

Pour le SDIS (service départemental incendie et secours), il est juste recommandé d'installer une réserve d'eau de 60 m3, et un accès aux pompiers (3/1/2020).

Le Conseil départemental, par deux fois (2020 et 2021), informe la préfecture de l'obligation de mise en conformité de l'accès à la carrière, en renforçant la route ou en faisant un autre accès plus au nord. Il note aussi qu'en aucun cas les eaux en provenance de la carrière et de l'accès ne devront se déverser sur la route départementale RD101.

Dans un **courrier du Service Biodiversité- Eau-Paysages de la Dreal Paca**, il est relevé la faiblesse de l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus, qui doit être développée et actualisée, avec la carrière Bourjac sur Montfort, et notamment avec le projet photovoltaïque situé au lieu-dit « Grand Bois », (qui a reçu un avis défavorable de la CNPN en septembre 2021), porté par Engie Green, lui aussi sur la commune de Montfort. Sur cette commune, il existe déjà deux ou trois autres parcs PV en production, dont celui « des Cigarettes » d'une surface conséquente de plus de 20 hectares, porté par la multinationale canadienne Boralex qui exploitera aussi la centrale de Cruis, et qui est situé à environ un kilomètre à vol d'oiseau des carrières. Cela fera plus de 50 hectares artificialisés dans un très petit périmètre.

On peut noter aussi la proximité de deux autres parcs photovoltaïques sur la commune de Châteauneuf Val St Donat, l'un déjà en production et l'autre à venir, et d'un autre en projet sur la commune d'Aubignosc, proche d'une grande carrière très visible.

Il faut dire aussi que le Sraddet, « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires », pousse à l'implantation massive de projets d'énergie renouvelable, alors que la loi « climat et résilience » de 2021 demande de diviser par deux la consommation d'espaces. Cherchez l'erreur.

Suite aux **inventaires de terrain** qui ont mis en évidence « la richesse et la fonctionnalité écologique du secteur », ce projet de carrière a évolué.

L'entreprise CMSE, se basant sur le nouvel argumentaire défendu par le gouvernement et le Conseil d'État depuis septembre 2022, relevant des « raisons impératives d'Intérêt public majeur », propose, contrairement à un projet précédent jugé irrecevable, une extension de la carrière vers le Nord sur 4 hectares, là où les enjeux sur le milieu naturel sont déjà les plus forts (voir illustration page 26 du document « IRNT Perasso Mallefougasse et Montfort » d'octobre 2019, de synthèse des enjeux écologiques, réalisé par le bureau d'études Artiflex, basé à Albi, 81).

L'avis de la CNPN (commission nationale de protection de la nature), « favorable sous conditions », note, pour juger des effets cumulés avec le projet PV de Montfort, des imprécisions sur l'emprise finale de la future carrière, les différents paragraphes du document d'Artiflex mentionnant ou non la surface des OLD (obligations légales de débroussaillage) associées au projet.

Avis de la Mrae

Elle regrette qu'il n'y ai pas d'analyse des incidences que le projet est susceptible d'avoir sur la biodiversité (chiroptères, oiseaux, reptiles) et les paysages, résultant du cumul des effets avec le projet PV au lieu-dit « Grand Bois » à Montfort.

Elle préconise d'étendre le périmètre de l'aire d'études naturalistes aux abords de la piste d'accès, et

de mener des recherches de terrain complémentaires, ciblées sur les oiseaux (printemps, automne, hiver), et les orthoptères (juillet à septembre).

Elle recommande de mettre en perspective la **réception de matières inertes prévue sur le site**, avec la situation réglementaire régionale les concernant.

Elle demande aussi de justifier que le « site compensatoire » des impacts du projet sur les milieux naturels, situé auparavant entre les deux carrières de la CMSE, est fortement menacé. Elle recommande de préciser les modalités de sécurisation foncière du nouveau site compensatoire proposé, et de quantifier les gains écologiques de la mesure compensatoire pour chaque espèce, de définir des objectifs de résultats, et de renforcer le dispositif de suivi.

Commentaires

La société CMSE s'engage à la **remise en état finale du site**, qui aura pour objectif la restitution d'une clairière ouverte à vocation naturelle entourée d'une pente enherbée partiellement boisée, de falaise résiduelle et de recolonisation végétale (prairies sèches, zones humides, cordons boisés, habitat pour l'avifaune, etc...)

En ce qui concerne la réception de matières inertes prévue sur le site, qui doivent servir, après tri, à combler les trous béants créés par l'exploitation de la carrière, on peut craindre qu'à la fermeture de celle-ci, ces terrains irrémédiablement « anthropisés » soient plutôt destinés à l'implantation d'une centrale PV au sol sur une surface de 29 hectares, dépassant sûrement les 40 hectares avec les OLD.

Sur l'avis de l'ONF, on peut remarquer que les avis de l'ONF sont systématiquement favorables, ce qui pose question. Le rôle de l'ONF n'étant pas prioritairement d'installer des établissements industriels en son sein, mais d'assurer la pérennité de la forêt et de ses services multiples, comme la captation du gaz carbonique et le stockage du carbone dans le bois ainsi que dans ses sols, et la préservation de la biodiversité forestière et du cycle de l'eau, et le rejet d'oxygène nécessaire à la vie.

Il nous semble aussi que la multiplication des carrières est susceptibles d'augmenter le risque d'incendies sur un territoire, et que celles-ci doivent être limitées en surface. Il en existe déjà une sur Montfort (Bourjac), et une autre sur Aubignosc, très visible de partout. De plus, elles génèrent beaucoup de poussières, ce qui oblige à étendre l'enquête publique sur certaines communes dans un rayon de trois kilomètres, soit Pertuis, Montfort et Chateauneuf Val St Donat.

Prenant acte des multiples recommandations de la Mrae, remarques de la Dreal, de l'ONF, de la CNPN et du Conseil départemental, et des réponses peu convaincantes de la société CMSE, je ne suis pas favorable à l'extension de ces carrières, qui artificialisent toujours plus les espaces naturels, agricoles et forestiers de notre département, et mitent de façon irrémédiable le Massif de Lure.

Jacques Berguerand

2.2 Observation 2 – Collectif Elzéard

Objet : Enquête publique de demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort, déposée par la société dénommée « Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)

Collectif Elzéard Lure en Résistance
le 25 octobre 2022

L'extension de la carrière concerne des boisements constitués de taillis de chênes pubescents. Il est important de noter les effets cumulés de ce déboisement prévu avec d'autres projets connus comme la carrière Bourjac sur Montfort, le projet photovoltaïque situé au lieu-dit « Grand Bois », (qui a reçu un avis défavorable de la CNPN en septembre 2021), porté par Engie Green, lui aussi sur la commune de Montfort. Sur cette commune, il existe déjà deux ou trois autres parcs PV en production, dont celui « des Cigarettes » d'une surface conséquente de plus de 20 hectares, porté par la multinationale canadienne Boralex qui exploitera aussi la centrale de Cruis, et qui est situé à environ un kilomètre à vol d'oiseau des carrières. Cela fera plus de 50 hectares artificialisés dans un très petit périmètre.

On peut noter aussi la proximité de deux autres parcs photovoltaïques sur la commune de Châteauneuf Val St Donat, l'un déjà en production et l'autre à venir, et d'un autre en projet sur la commune d'Aubignosc, proche d'une grande carrière très visible.

Rappelons que la loi « climat et résilience » de 2021 demande de diviser par deux la consommation d'espaces naturels.

L'entreprise CMSE, se basant sur le nouvel argumentaire défendu par le gouvernement et le Conseil d'État depuis septembre 2022, relevant des « raisons impératives d'Intérêt public majeur », propose, contrairement à un projet précédent jugé irrecevable, une extension de la carrière vers le Nord sur 4 hectares, là où les enjeux sur le milieu naturel sont déjà les plus forts (voir illustration page 26 du document « IRNT Perasso Mallefougasse et Montfort » d'octobre 2019, de synthèse des enjeux écologiques, réalisé par le bureau d'études Artiflex, basé à Albi, 81).

La MRAE note qu'il n'y a pas d'analyse des incidences du projet sur la biodiversité (chiroptères, oiseaux, reptiles) et sur les paysages, résultant du cumul des effets avec le projet PV au lieu-dit « Grand Bois » à Montfort.

La société CMSE s'engage à la remise en état finale du site, qui aura pour objectif la restitution d'une clairière ouverte à vocation naturelle entourée d'une pente enherbée partiellement boisée, de falaise résiduelle et de recolonisation végétale (prairies sèches, zones humides, cordons boisés, habitat pour l'avifaune, etc...). Cependant, on peut craindre qu'à la fermeture de l'entreprise, ces terrains soient irrémédiablement « anthropisés ». Plutôt que de transformer les zones plantées d'arbres en site anthropisés, nous pensons qu'il serait bien meilleur pour l'écologie et le réchauffement climatique d'assurer la pérennité de la forêt et de ses services multiples, comme la captation du gaz carbonique, le stockage du carbone dans le bois et les sols, la préservation de la biodiversité forestière, le cycle de l'eau, le rejet d'oxygène nécessaire à la vie.

Il nous semble aussi que la multiplication des carrières est susceptibles d'augmenter le risque d'incendies sur un territoire, et que celles-ci doivent être limitées en surface. Il en existe déjà une sur Montfort (Bourjac), et une autre sur Aubignosc, très visible de partout.

Nous vous serions donc reconnaissant, Monsieur le commissaire enquêteur, de prendre acte des argumentations de notre collectif qui regroupe plus de 200 habitants de la Montagne de Lure se positionnant contre l'artificialisation des sols, la destruction des espaces naturels, agricoles et forestiers. Notre collectif Elzéard Lure en Résistance se montre totalement défavorable à l'extension de ces carrières.

2.3 Observation 3 – Monsieur Samuel Peronnet

Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence

Le 25 octobre 2022

L'extension de la carrière concerne des boisements constitués de taillis de chênes pubescents. Il est important de noter les effets cumulés de ce déboisement prévu avec d'autres projets connus comme la carrière Bourjac sur Montfort, le projet photovoltaïque situé au lieu-dit « Grand Bois », (qui a reçu un avis défavorable de la CNPN en septembre 2021), porté par Engie Green, lui aussi sur la commune de Montfort. Sur cette commune, il existe déjà deux ou trois autres parcs PV en production, dont celui « des Cigarettes » d'une surface conséquente de plus de 20 hectares, porté par la multinationale canadienne Boralex qui exploitera aussi la centrale de Cruis, et qui est situé à environ un kilomètre à vol d'oiseau des carrières. Cela fera plus de 50 hectares artificialisés dans un très petit périmètre. On peut noter aussi la proximité de deux autres parcs photovoltaïques sur la commune de Châteauneuf Val St Donat, l'un déjà en production et l'autre à venir, et d'un autre en projet sur la commune d'Aubignosc, proche d'une grande carrière très visible.

Rappelons que la loi « climat et résilience » de 2021 demande de diviser par deux la consommation d'espaces naturels. L'entreprise CMSE, se basant sur le nouvel argumentaire défendu par le gouvernement et le Conseil d'État depuis septembre 2022, relevant des « raisons impératives d'intérêt public majeur », propose, contrairement à un projet précédent jugé irrecevable, une extension de la carrière vers le Nord sur 4 hectares, là où les enjeux sur le milieu naturel sont déjà les plus forts (voir illustration page 26 du document « IRNT Perasso Mallefougasse et Montfort » d'octobre 2019, de synthèse des enjeux écologiques, réalisé par le bureau d'études Artiflex, basé à Albi, 81).

La MRAE note qu'il n'y a pas d'analyse des incidences du projet sur la biodiversité (chiroptères, oiseaux, reptiles) et sur les paysages, résultant du cumul des effets avec le projet PV au lieu-dit « Grand Bois » à Montfort.

La société CMSE s'engage à la remise en état finale du site, qui aura pour objectif la restitution d'une clairière ouverte à vocation naturelle entourée d'une pente enherbée partiellement boisée, de falaise résiduelle et de recolonisation végétale (prairies sèches, zones humides, cordons boisés, habitat pour l'avifaune, etc...). Cependant, on peut craindre qu'à la fermeture de l'entreprise, ces terrains soient irrémédiablement « anthropisés ». Plutôt que de transformer les zones plantées d'arbres en site anthropisés, nous pensons qu'il serait bien meilleur pour l'écologie et le réchauffement climatique d'assurer la pérennité de la forêt et de ses services multiples, comme la captation du gaz carbonique, le stockage du carbone dans le bois et les sols, la préservation de la biodiversité forestière, le cycle de l'eau, le rejet d'oxygène nécessaire à la vie.

Il nous semble aussi que la multiplication des carrières est susceptible d'augmenter le risque d'incendies sur un territoire, et que celles-ci doivent être limitées en surface. Il en existe déjà une sur Montfort (Bourjac), et une autre sur Aubignosc, très visible de partout.

Nous vous serions donc reconnaissant, Monsieur le commissaire enquêteur, de prendre acte des argumentations de notre collectif qui regroupe plus de 200 habitants de la Montagne de Lure se positionnant contre l'artificialisation des sols, la destruction des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Je suis en accord avec l'argumentation du collectif Elzéard Lure en Résistance ci-dessus et me positionne en totale opposition à l'extension de ces carrières.

M PERONNET Samuel

2.4 Observation 4 de madame et monsieur Bonnet

Objet : Enquête publique de demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort, déposée par la société dénommée « Carrières et Matériaux Sud-Est » (CMSE)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Qui sait à Montfort qu'une enquête publique a lieu du 17 octobre au 18 novembre 2022 ?

La municipalité qui distribue des « flash » pour annoncer les fêtes, cérémonies, décisions administratives et autres infos, s'est bien gardée d'utiliser ce procédé pour faire part de cette enquête aux villageois.

Pas de réunion publique contradictoire pour rendre compte du projet.

La démocratie exige plus que le dépôt de dossiers sur une table de la mairie ou sur internet. Elle exige la participation éclairée et active des citoyens.

Nous savons maintenant, de manière irréfutable que la destruction des espaces naturels participe à la catastrophe écologique qui menace l'humanité.

Le déboisement causé par l'extension de la carrière cumulera ses effets négatifs avec les déboisements causés par l'installation des centrales photovoltaïques et des carrières à proximité

Parmi les impacts potentiels analysés par l'ONF le risque d'effets cumulés avec les autres projets et activités du secteur est déclaré d'intensité forte. Qui a vu les arbres blancs de poussière aux abords de la carrière Bourjac aura du mal à croire à un empoussiérage faible de l'environnement. La société CMSE s'engage à la remise en état finale du site en clairière ouverte. Qu'elle sera la possibilité de lui faire tenir son engagement ? Au bout de 30 ans et sur un territoire anthropisé.

Il est fort à craindre que cette revalorisation n'ait jamais lieu.

Les remarques et recommandations faites par :

- Le Service Biodiversité Eau et Paysages de la DREAL PACA
- La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale)
- Le CNPN (Conseil national de la Protection de la Nature)
- Le Conseil Départemental

ont attiré notre attention sur toutes les atteintes déjà faites à notre montagne de Lure et qui seront augmentées par ce projet.

Notre montagne de Lure est dévastée par des projets mortifères au profit des intérêts privés des carriers et des multinationales

Les arbres, la végétation captent le gaz carbonique, stockent le carbone et rejettent l'oxygène nécessaire à la vie sur terre. La pérennité des milieux naturels permet de préserver la biodiversité et le cycle de l'eau dont l'espèce humaine dépend.

La beauté des paysages n'est pas seulement nécessaire aux ressources de l'activité touristique elle l'est surtout à l'équilibre mental, et intellectuel des êtres humains.

Pour toutes les raisons ci-dessus énoncées nous nous opposons à l'extension de la carrière

M.Mme Bonnet - Montée des Escalpes - 04600 Montfort

2.5 Observations adressées par courrier



Mallefougasse, le 16 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)







Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes salariés de la société CMSE sur le site de Mallefougasse, employés pour l'exploitation de la carrière, l'accueil des clients et le pesage.

Nous souhaitons vous faire part de l'importance de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, pour pérenniser nos emplois sur ce site, ainsi que les emplois indirects induits : plusieurs dizaines d'emplois pour le transport, la fourniture et l'entretien du matériel fixe et des engins mobiles. Plus d'une dizaine de familles dépendent économiquement de l'activité de la carrière Mallefougasse-Augès.

Nous soutenons unanimement ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, intégrant la valorisation des déchets inertes du BTP, et participant au développement de l'économie circulaire locale. Cette carrière est particulièrement proche de la plupart des chantiers de Digne les Bains et Manosque, et nous ne comprendrions pas, tant du point de vue économique qu'environnemental, que l'on puisse approvisionner ces chantiers en granulats depuis des sites de production plus éloignés. De plus, les conditions actuelles et projetées d'exploitation de ce site répondent aux obligations de mise en place d'une politique globale de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et d'évaluation des risques professionnels, portée par la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de CMSE.

Nous sommes à votre disposition pour échanger plus en détail de nos activités et de nos emplois, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

- Augustin RIVIERA conducteur engin 
- SCHWAB Georgy Sous traitant 3B-intec 
- COULANGEON Serge conducteur engin 
- ALVE & SOUË chef d'équipe salarie CMSE Perasso 
- Brossard Léa Agent de planning et bascule 
- Laurent Delianne conducteur d'engin 



Mallefougasse, le 16 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis salarié de la société CMSE sur le site de Mallefougasse, employé pour la commercialisation des agrégats de la carrière.

Je souhaite vous faire part de l'importance de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, pour pérenniser les emplois sur ce site, ainsi que les emplois indirects induits.

plus d'une dizaine de familles dépendent économiquement de l'activité de la carrière Mallefougasse-Augès.

Je soutiens ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, intégrant la valorisation des déchets inertes du BTP, et participant au développement de l'économie circulaire locale. Cette carrière est particulièrement proche de la plupart des chantiers de Digne les Bains et Manosque, et je ne comprendrais pas, tant du point de vue économique qu'environnemental, que l'on puisse approvisionner ces chantiers en granulats depuis des sites de production plus éloignés. De plus, les conditions actuelles et projetées d'exploitation de ce site répondent aux obligations de mise en place d'une politique globale de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et d'évaluation des risques professionnels, portée par la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de CMSE.

Je suis à votre disposition pour échanger plus en détail de nos activités et de nos emplois, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Mr GALLOIS Christophe

Cadre commercial Granulats



Malijai, le 16 novembre 2022

Objet: Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes salariés de la société CMSE sur le site de Malijai, employés pour la fabrication de béton prêt à l'emploi, pour la préfabrication d'éléments en béton, pour la commercialisation de granulats, l'accueil et la valorisation des déchets inertes du BTP, l'accueil des clients et le pesage, le contrôle de la qualité des produits, l'administration de ce site.

Nous souhaitons vous faire part de l'importance de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, pour pérenniser nos emplois liés à l'activité de ce site, ainsi que les emplois indirects induits : plusieurs dizaines d'emplois pour le transport, la fourniture et l'entretien du matériel fixe et des engins mobiles. Plus d'une dizaine de familles dépendent économiquement de l'activité de la carrière Mallefougasse-Augès et Montfort, étroitement liée aux activités du site de Malijai sur lequel nous travaillons.

Nous soutenons unanimement ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, intégrant la valorisation des déchets inertes du BTP, et participant au développement de l'économie circulaire locale. Cette carrière est particulièrement proche de la plupart des chantiers de Digne les Bains et Manosque, et nous ne comprendrions pas, tant du point de vue économique qu'environnemental, que l'on puisse approvisionner ces chantiers en granulats depuis des sites de production plus éloignés. De plus, les conditions actuelles et projetées d'exploitation de ce site répondent aux obligations de mise en place d'une politique globale de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et d'évaluation des risques professionnels, portée par la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de CMSE.

Nous sommes à votre disposition pour échanger plus en détail de nos activités et de nos emplois, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

NOM ET PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
CHAREYRE Sylvain	Responsable BE	
FEVRIER Pierrette	Agent de Paacule conducteur d'engin	



Manosque, le 16 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour renouvellement et extension des carrières calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes salariés de la société CMSE sur le site de Manosque, employés pour la préfabrication d'éléments en béton (parpaings, bordures, etc.), l'accueil des clients, le contrôle de la qualité des produits, l'administration de ce site.

Nous souhaitons vous faire part de l'importance de la poursuite de l'exploitation la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, pour pérenniser nos emplois liés à l'activité de ce site, ainsi que les emplois indirects induits : plusieurs dizaines d'emplois pour le transport, la fourniture et l'entretien du matériel fixe et des engins mobiles. Plus d'une dizaine de familles dépendent économiquement de l'activité de la carrière Mallefougasse-Augès et Montfort, liée aux activités de notre site de Manosque.

Nous soutenons unanimement ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, intégrant la valorisation des déchets inertes du BTP, et participant au développement de l'économie circulaire locale. Cette carrière est particulièrement proche de la plupart des chantiers de Digne les Bains et Manosque, et nous ne comprendrions pas, tant du point de vue économique qu'environnemental, que l'on puisse approvisionner ces chantiers en granulats depuis des sites de production plus éloignés. De plus, les conditions actuelles et projetées d'exploitation de ce site répondent aux obligations de mise en place d'une politique globale de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et d'évaluation des risques professionnels, portée par la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de CMSE.

Nous sommes à votre disposition pour échanger plus en détail de nos activités et de nos emplois, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

CHARENIER Fabienne, agent de planning 

ROLAND J. YVES

CARISTE 

LEGENDRE DOMINIQUE CARISTE

KHIAT BOUBAKER CARISTE 

Picchi David : machiniste 

Allione Nemi

opérateur de fabrication 



Manosque, le 16 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Lazard)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes salariés de la société CMSE sur le site de Manosque, employés pour la commercialisation de granulats (Pierre à Gabions, Graves non traitées, certains gravillons), l'accueil et la valorisation des déchets inertes du BTP, l'accueil des clients et le pesage, le contrôle de la qualité des produits, l'administration du ce site.

Nous souhaitons vous faire part de l'importance de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, pour pérenniser nos emplois liés à l'activité de ce site, ainsi que les emplois indirects induits : plusieurs dizaines d'emplois pour le transport, la fourniture et l'entretien du matériel fixe et des engins mobiles. Plus d'une dizaine de familles dépendent économiquement de l'activité de la carrière Mallefougasse-Augès et Montfort, étroitement liée aux activités du site de Manosque.

Nous soutenons unanimement ce projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, intégrant la valorisation des déchets inertes du BTP, et participant au développement de l'économie circulaire locale. Cette carrière est particulièrement proche de la plupart des chantiers de Digne les Bains et Manosque, et nous ne comprendrions pas, tant du point de vue économique qu'environnemental, que l'on puisse approvisionner ces chantiers en granulats depuis des sites de production plus éloignés. De plus, les conditions actuelles et projetées d'exploitation de ce site répondent aux obligations de mise en place d'une politique globale de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et d'évaluation des risques professionnels, portée par la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de CMSE.

Nous sommes à votre disposition pour échanger plus en détail de nos activités et de nos emplois, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

NOM Prénom	Fonction	Signature
TINEIRO Aurélie	AGENT DE BASCULE	
KERREVEUR Yohann	ingénieur matériaux TDF	
KHAFIF	PILOTE D'INSTALLATION	

Valérie Piccini
Je soussignée, M^{me} Valérie Piccini,
travaillant depuis une vingtaine
d'années à la société CITSE (La
PERASSO), déclare activement
le développement des carrières de
Mallefougasse Auges afin que ce soit
fort afin de pérenniser mes emplois
et par conséquent faire vivre mes
familles.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Piccini

TRANSPORTS SABATIER
ZAC DE GANDIERE
83 RUE DE CEUZE
05110 LA SAULCE

LA SAULCE, le 17 novembre 2022

Objet: Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex. Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je représente la société de transport TRANSPORTS SABATIER et j'interviens pour la livraison de béton/granulats pour le compte de la société CMSE (10 toupies à béton/42 camions bennes). Nous travaillons avec cette société, et notamment pour la livraison des produits de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort sur les chantiers depuis dix années. Nous employons 130 salariés dont 102 conducteurs routiers.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès et les trajets routiers, interdiction d'utilisation du klaxon, bâchage des camions, etc. En partenariat avec la société CMSE, nos conducteurs sont régulièrement formés et informés sur le respect de ces règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

SAS TRANSPORTS SABATIER

ZAC Gandière - 05110 LA SAULCE

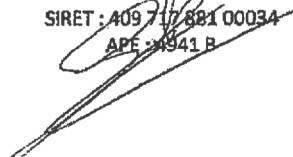
Société au capital de 48.000 €

Tél. : 04 92 57 95 83

Fax : 04 92 57 97 44

SIRET : 409 717 881 00034

APF : 4941 B





11 Avenue des Amandiers
04310 PEYRUIS
☎ 04 92 68 09 59

PEYRUIS, le 17 novembre 2022

Objet: Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis plusieurs années. Nous employons une dizaine de salariés dont certains qui interviennent plusieurs fois par semaine sur ces sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Loïc REYNAUD

Gérant



Aix-en-Provence, le 17 novembre 2022

Objet: Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de
Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis 2010. Nous employons 11 salariés qui interviennent régulièrement sur ces sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Mr.CERDA Stéphane

~~NETCO-MEDITERRANEE
ZI Les Milles - B50, avenue Jean Perrin
13000 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04.42.90.74.17 - Fax : 04.84.88.18.30
Siret : 622 040 531 00011 - APE : 2219Z
EURL Capital 10 000 €~~



Société de Transport Merle Fils
1299 Avenue Traversetolo
Email : transmerle@orange.fr
T&L : 06.32.07.25.39 - 06.74.78.26.86

04 700 01 110 05

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE
8 Rue du Docteur Romieu
04016 Digne-Les-Bains

A l'attention de Rémi SARDA-HAURET

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Réf : Arrêté Préfectoral n°2022-265-007

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je représente la société de transport de transport, et j'interviens pour la livraison de béton/granulats pour le compte de la société CMSE (10 camions bennes). Nous travaillons avec cette société, et notamment pour la livraison des produits de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort sur les chantiers depuis 10 années. Nous employons 19 salariés et 7 intérimaires dont 25 conducteurs routiers.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès et les trajets routiers, interdiction d'utilisation du klaxon, bâchage des camions, etc. En partenariat avec la société CMSE, nos conducteurs sont régulièrement formés et informés sur le respect de ces règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Mr Merle Mathieu
Gérant

Capital de 38 400 Euros – RCS Manosque 350 444 972 – APE 4941B
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 40350444972



Manosque, le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis une dizaine d'années. Nous employons 3 salariés qui interviennent régulièrement sur ces sites. Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

EURL MECA TECH

ALESSI Fabrice
Capital de 300 000€
427 ZI St Maurice - 04100 MANOSQUE
Tél: 06 22 91 70 25 - mecattech@air.fr
Siret 519 055 263 00031 - APE 3312Z
N°TVA INTRA FR 66 519 055 263

EURL MECA TECH
427 ZI Saint Maurice - 04100 MANOSQUE
Tél. 06.22.91.70.25 - 04.92.79.66.81 - E-mail : mecattech@air.fr
EURL MECA TECH au Capital de 300 000 € - Siret : 519 055 263 00031 - n° TVA intra FR 66 519 055 263



Société JAUBERT EXPLOITATION CONCASSAGE
5511 Route Départementale 4
Les Galets Bleus
04900 GREOUX LES BAINS

Gréoux-les-Bains, le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis 20 années (et depuis 1979 avec la société LAZARD Manosque).

Nous employons 7 salariés qui interviennent régulièrement sur ces sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès.

En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans).

L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

JAUBERT Jean-Pierre
Gérant

5511 Route Départementale 4 - Les Galets Bleus
04900 GREOUX LES BAINS
TEL : 04 92 76 49 00
Email : jec04210@gmail.com

SIRET 497 950 790 00020 - NAF 0811Z - N° TVA FR 02 497 950 790

Gedimat
MATÉRIAUX & BRICOLAGE

Conil

RD 4096 - 04310 PEYRUIS
TéL. 04 92 68 00 01 - Fax 04 92 68 09 54
e.mail : conil@gedimat.fr

Enquête sur l'extension de la carrière PERASSO Mallefougasse et Montfort.

Nous sommes favorables à la pérennité, la continuité et l'extension des carrières de Mallefougasse et Montfort exploitées par la société CMSE PERASSO .

La proximité de ces sites nous permet un approvisionnement régulier, avec un faible impact sur notre consommation de carburants et nos transports.

Sans cette proximité nous serions contraints de nous approvisionner auprès de sites plus éloignés avec un impact écologique plus important et une occupation du réseau routier plus fréquente.

Fait, à Peyruis le 17 novembre 2022 pour valoir ce que de droit.

Jean CONIL



Sarl Jean DENIER



**PRODUITS PETROLIERS-BOIS DE CHAUFFAGE-GRANULES DE BOIS-CHARBON
RAMONAGE-SABLES ET GRAVIERS-TRANSPORTS-DECHETTERIE**

**ZA LES CHALUS-04300 FORCALQUIER
TEL. : 04 92 75 02 51-www.jeandenier.fr**

Forcalquier, le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je représente la société de transport **SARL COMBUSTIBLES ET MATERIAUX**, et j'interviens pour la livraison de béton/granulats pour le compte de la société **CMSE** (camions bennes 2x4 et 8x4). Nous travaillons avec cette société, et notamment pour la livraison des produits de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort sur les chantiers depuis 20 années. Nous employons 11 salariés dont 5 conducteurs routiers.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société **CMSE** pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès et les trajets routiers, interdiction d'utilisation du klaxon, bâchage des camions, etc. En partenariat avec la société **CMSE**, nos conducteurs sont régulièrement formés et informés sur le respect de ces règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Les gérants

Mr Denier Jean-Marie

Mr Denier Jérémie



Une marque de
TotalEnergies Proxi Sud Est

Manosque
le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis de nombreuses années. Nos salariés qui interviennent tous les jours sur ces sites. Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.
Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort. L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité pour nos salariés intervenant au sein de la carrière, déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.
Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

TotalEnergies Proxi Sud Est
472 Boulevard Saint Maurice
04100 MANOSQUE
Tél. 04 20 20 70 07
SAS au capital de 2 283 612 € - 554 500 199 RCS LYON
Siège social : 42 cours Suchet 69002 LYON

www.proxi-totalenergies.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

TotalEnergies Proxi Sud Est - Siège social : 42 cours Suchet – CS 70174 – 69286 Lyon Cedex 02 – Tél : 04 72 44 13 13
S.A.S au capital de 2 293 512 euros – RCS LYON : 554 500 199 – N°TVA INTRA : FR 79 554 500 199 – Code APE 4671Z



Bergerat
Monnoyeur



Bergerat Monnoyeur
CS 10002
117, rue Charles Michels
93284 Saint-Denis Cedex
tél. +33 (0)1 48 22 60 61
fax +33 (0)1 42 43 51 98

Aix en Provence,
le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis 35 années. Nous employons 7 salariés qui interviennent régulièrement sur ces sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Directories Régionales

• Ile-de-France - Nord
1320, rue Jean Pons
77692 Marolles-Corroyon
Cedex
Tél. 01 64 13 14 00

• Ouest
Parc d'activités La Croix
Rouge - 36930 Noyal
Tél. 02 99 09 25 25

• Est-Ouest
ZAC Jean Métais
109, avenue René Aronson
33290 Eysines
Tél. 05 69 70 70 70

• Midi-Pyrénées
415, rue des Frères Pons
Z.A.C. Courmeil Bern
BP 268003
19788 Assas-Prémes-Courmeil
Tél. 04 42 34 56 95

• Rhône-Alpes
82 bis, avenue de
Chavannes - BP 644
69085 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 21 60 61

• Est
Z.A.C. de
La Croix-Saint-Martin
39440 Courmayeur
Tél. 03 83 66 26 26

www.lm-m.com

Bergerat Monnoyeur
Société par Actions Simplifiée au capital de 36 000 000 € - TVA. FR 63 380 231 316 - R.C.S. Bobigny B 380 231 316
Tous les litiges relatifs pourront donner lieu à l'arbitrage ou l'octroi des présentes avant de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bobigny.



Rejoignez-nous sur Facebook
Bergerat Monnoyeur France

EM001.L.0100 à jour 03/2022

Z.I Saint Joseph - 04100 Manosque
Tel 04.92.2.14.12

www.abram-sas.fr

ets-abram@abram.fr



Manosque, le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis 17 années. Nous employons 50 salariés qui interviennent régulièrement sur ces sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Ets ABRAM DISTRIBUTION s.a.s
Copie n° 57/0001
Z.I. Saint-Joseph - S.P. 119
04100 MANOSQUE CEDEX
Tel 04 92 21 14 12 - 04 92 74 75 04
Fax 04 92 21 23 23
E-mail : ets-abram@abram-sas.fr
Site : www.abram-sas.fr
N° 104 1176 0001 0001 - 0492 4552



PAVANT

Distributeur, Loueur, Réparateur de Matériels de Travaux Publics,
Manutention, Forestiers, Carrière, Recyclage, Environnement.

E-mail: payant@payant.fr
www.payant.fr



Siège Société:
45, route de Savate,
38420 DOMENE

SAS au capital de 571 875 €
Siret 057 502 148 00109 - TVA FR 07 057 502 148
NCS Grenoble 8 057 502 148 - NAF 4663Z

IBAN - FR76 1680 7001 0100 1210 8509 663
BIC - CCBPFRPPG

Aix-en-Provence, le 17 novembre 2022

Objet : Enquête publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la société CMSE (ex Perasso)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous travaillons avec la société CMSE sur les carrières de Mallefougasse-Augès et Montfort depuis des années. Nous employons 8 salariés qui interviennent directement sur ces sites, sans compter sur les 14 salariés qui travaillent indirectement aussi sur vos sites.

Nous pouvons attester de l'exigence de la société CMSE pour le respect des règles de sécurité et des mesures de limitation de l'impact environnemental : respect des limitations de vitesse sur les voies d'accès. En partenariat avec la société CMSE, nos salariés sont régulièrement formés et informés sur le respect des règles de sécurité et environnementales.

Nous souhaitons vous faire part de notre soutien au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Mallefougasse-Augès et Montfort, qui permettra à notre société d'inscrire nos perspectives d'investissements et d'emploi dans la durée (30 ans). L'arrêt de cette carrière représenterait pour notre société une perte d'activité qui mettrait en péril une partie de nos emplois et fragiliserait localement l'équilibre économique de notre activité déjà très exposée aux aléas de l'activité économique nationale et internationale.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations.

Thomas DOLABDJIAN
Directeur Service Client



PAYANT 06 : ZI Carnos 1ère Avenue, 11ème Rue, 06510 CARROS, Tél : 04 42 67 47 71
PAYANT 13 : ZI les Mîlles, 75 av Marcellin Berthelot, 13400 AIX EN PROVENCE, Tél : 04 42 67 47 71
PAYANT 21 : ZA les Bonnes Mîlles, 21200 LEVERNOIS, Tél : 03 80 24 50 50
PAYANT 26 : 445 rue Jean Mermoz, 26800 PORTES LES VALENCE, Tél : 04 75 57 37 37
PAYANT 33 : 4 Avenue Guillaume Arnaud de Tontoulon, 33430 BAZAS, Tél : 05 56 65 07 30

PAYANT 38 : 45 Route de Savate, 38420 DOMENE, Tél : 04 76 77 06 33
PAYANT 57 : ZAC Les Terrasses de la Sarre, 57400 SARRÉBOURG, Tél : 03 87 07 40 35
PAYANT 69 : 8 Rue Ampère, 69680 CHASSIEU, Tél : 04 78 48 12 91
PAYANT 74 : ZI La Glacière, 74570 EVIRES, Tél : 04 50 88 24 99

3 OBSERVATIONS PROTEES SUR LE REGISTRE (MAIRIE DE MONTFORT)

La carrière Terrasso située à Mallefougasse est un acteur économique important du département et est générateur d'emplois de manière directe et indirecte.

Nous, TP Garage entreprise située à Peyreuil, intervenons de manière très régulière (une fois plusieurs fois par mois) à la carrière pour dépanner les engins de chantier.

Depuis de nombreuses années, nous entretenons de bonnes relations commerciales avec ce partenaire et souhaitons que cela perdure.

FREDERIC SNOUY
GERANT

TP Garage


le 17/11/2022

La carrière Perasso Alpes située à Mallegasse a un intérêt local important.

Outre la génération d'emplois, elle permet aux acteurs locaux de réaliser leurs aménagements en approvisionnant les chantiers en matière première : grave naturelle, sable, enrochements, etc.

Ainsi, nous EIFFAGE ROUTE située à MALISAI travaillons en partenariat avec la carrière de Perasso pour la réalisation de nos chantiers.

La présence locale nous permet de limiter le nombre de nos camions présents sur les chantiers et participe activement à la baisse de bilan carbone des projets dont nous avons en charge la réalisation.

Nous souhaitons que sa présence et notre partenariat perdure pour l'aménagement des infrastructures locales dans le respect de nos engagements environnementaux.

Freddy Fleury
Ingénieur Etudes
EIFFAGE ROUTE

Le 17/11/2022



La carrière CASE de Mallefougasse - Auges et Montfort est un acteur économique indispensable au développement et aménagement d'infrastructure du secteur de la Durance. Faisant parti de l'entreprise EIFFAGE située sur la commune de Halpau, on travaille en collaboration avec la carrière pour la réalisation de travaux d'infrastructure sur le secteur Durance - Bléonne.

Son activité est nécessaire pour maintenir une concurrence et une stabilité des prix de fournitures.

Nous sommes favorable au renouvellement et extension de la carrière CASE.

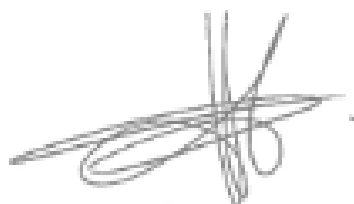
Le 14/11/2022
à Montfort

David SPILLON
Responsable BE EIFFAGE



Secrétaire du CSE de la société CMSE,
Agence Provence, je souhaite au nom de tous
les salariés faire part de l'importance de
la poursuite de l'activité de notre carrière
de Mallesorgues et de celle de Montfort.
C'est pourquoi, l'ensemble des titulaires et suppléants,
soutient unanimement le projet de renouvellement
et d'extension de la carrière de Mallesorgues/Montfort
afin de pérenniser nos emplois sur ce site car
plusieurs familles en dépendent.

CHRISTELLE HAMALIAN
Secrétaire CSE CMSE



On est favorable à l'extension d'exploiter
demandé par la carrière.

Nous sommes une petite société de 3 employés.
et nous travaillons à l'améliorer avec eux, mais
pensons que compte tenu de la conjoncture
actuelle, cela serait déconseillé de s'opposer
à cette extension, lorsque l'on voit le nombre
de sociétés qui ferment, s'opposer à ce
projet serait une nouvelle source de non satisfaction
de leurs besoins et limiterait en même temps
des emplois à venir.

De plus, une fois l'endroit où elle se situe,
les nuisances et gênes sont très limitées.

M. NICOLAS / EARL NICOLAS TP.

Je suis largement favorable à la continuité et l'extension de la carrière Perasso CMSE sur les communes de Montfort et Mallefougasse.

En effet, les agrégats qu'ils produisent sont indispensable dans le développement de la société dans laquelle nous vivons et notamment pour nos activités que sont les travaux publics et le bâtiment. On les retrouve dans de très nombreux endroits tels que les voiries, les structures de chaussées, tous les bétons, en remblaiement des réseaux secs et humides, dans les constructions, les bâtiments, des pistes forestières etc...

C'est aussi important qu'ils puissent récupérer des matériaux de terrassement inertes (terre, caillou etc) dont les filières adaptées de traitement recyclage sont trop peu nombreuses.

Parraud Manuel

Président SAS PARRAUD TP

SAS PARRAUD TP.
TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - MRB
Le Buis Peyroux - D 310 PEYRUX
CAL 05 84 55 13 34
SIRET 142 593 00013 - APE 4312A

Le 18/11/2022

Mairie de Montfort :

Objet: Enquête Publique pour le renouvellement et l'extension des carrières de calcaires de Mallesaucasse - Auges et Montfort déposée par la Société EMS.

dans le Compiègne

La ressource minière est une matière première indispensable à l'aménagement du territoire.

Construction de nos habitations, de nos voies de circulation, de nos hôpitaux et bâtiments publics.

Chaque année c'est plus de 47 milliards de tonnes de matériaux issus des carrières françaises qui

sont nécessaires. C'est une activité créatrice d'emplois. Emplois directs: six personnes sur le site et les emplois indirects qui représentent en moyenne 20 personnes par emploi direct (source cerc 2018)

Il s'agit des étanches économiques importantes pour notre territoire de fait la consommation générée par les salaires, la consommation des ménages mais aussi la fiscalité qu'elle génère pour les dépenses publiques et une source de revenus importante pour les communes par la redevance de forage de leurs parcelles exploitées.

Il est important de soutenir la poursuite de notre exploitation de calcaire sur Mallefougasse-Auges et Montfort. Notre région fait face d'habitude d'embauche. Une carrière sur ce territoire et sa durée de vie fait de notre site de calcaire un élément structurant du tissu économique local. Particulièrement pour notre région très rurale. Le renouvellement de notre autorisation préfectorale permet aussi d'avoir à cœur de limiter notre impact carbone, par la présence immédiate de ressources en matériaux proches de nos lieux de consommation pour réaliser l'ensemble des ouvrages locaux et réduire l'empreinte. Notre société CMSE PERISSO s'est engagée depuis plusieurs décennies dans les démarches de normes environnementales et certification Iso 14001. Nos engagements R.S.E actuels démontrent chaque jour nos valeurs quand à l'engagement social et environnemental pour une exploitation éco-responsable.

A votre disposition, ainsi que le commissaire Enquêteur, pour échanger si besoin.
Recevez, l'assurance de mes respectueuses salutations.

- Stéphanie Aldeig:
- Responsable Comité de Mallefougasse-Auges et Montfort

4 MEMOIRE EN REPONSE AU PV DE SYNTHESE

5 DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

5.1 Commune de Montfort

 Commune de MONTFORT		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022 Affiché le ID : 004-210401279-20221020-DCM_20221020_09-DE
Délibération n° DCM_20221020_09			
Nombre de Conseillers :			
en exercice	11		
présents	09		
votants	11		
DCM_20221020_09			

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick GENDRON, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal 14 octobre 2022.
Présents : Mmes Corinne CHAUMETON, Marine MOLINA, et Nathalie NICOLINO ; Mrs Yannick GENDRON, Jean-Pierre GROS, Alain GONDRAN, Johan JULIEN, olivier LETURMY et Gérard PLANCHE
Excusé(s) : -
Procurat ion(s) : Mme Adeline CALVO donne procurat ion à Johan JULIEN et Mme Rachel TRIPODI donne procurat ion à Yannick GENDRON.

Carrière Perasso (Carrières et Matériaux Sud-Est - C.M.S.E.) – Enquête publique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'enquête publique qui se déroule du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022 et dont le commissaire enquêteur, Monsieur Alain COMBES, tiendra une permanence le mardi 25 octobre 2022 après-midi de 14h à 17h en mairie de Montfort,
Vu l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022 portant ouverture de cette enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la Société Perasso (C.M.S.E.),
Entendu que la commune tient à se prononcer sur l'objet de cette enquête publique,
Vu le dossier d'enquête publique tenu à disposition de tous,
Considérant le sérieux de l'entreprise C.M.S.E. qui gère notre carrière au lieu-dit « Grand Bois » et les avantages financiers dont la commune bénéficie,
Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Se prononce favorablement à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension de la carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la Société Perasso (C.M.S.E.) et donc émet un avis favorable sera consigné sur le registre d'enquête publique,
Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yannick GENDRON



5.2 Commune de Châteauneuf Val Saint-Donnat

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le
ID : 004-210400537-20221103-D2022_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N° 2022_41**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION
D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRE SITUEE SUR
LES COMMUNES DE MALLEFOUGASSE ET MONTFORT**

Nombre de Conseillers :

En exercice	12
Présents	08
Représentés :	01
Votants :	09

L'An Deux Mil Vingt-Deux

Le jeudi trois du mois de novembre à 20 heures 00 minute

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2022

Présents : Frédéric DRAC, Simon ESTUBIER, Pascal DUVET, Christine PAU, Elodie BUSLIG, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO

Absents représentés : Marie-Cornélie GAILLAND représentée par Donatien CONGY

Absents : Adeline FIGUIERE, Sylvie VINAY, Patrice BARTOLUCCI

Secrétaire de Séance : Bernard DEFIEZ

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de renouvellement et d'extension de la Société Perasso aujourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE) en vue d'exploiter une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse et Montfort.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique préalable se déroule du lundi 07 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus à la mairie de Mallefougasse (siège de l'enquête), et de Châteauneuf Val Saint Donat où les pièces du dossier d'enquête sont consultables et un registre est ouvert.

Aussi, un avis d'enquête est affiché en mairie de Châteauneuf Val Saint Donat, et le Conseil municipal doit donner son avis sur le projet présenté.

L'avis que le Conseil municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Délibération n°2022_41 – page 2 -

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le
ID : 004-210400537-20221103-D2022_41-DE

- ✓ **FORMULE** un avis FAVORABLE au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire par la Société Perasso aujourd'hui dénommée Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE) sur les communes de Mallefougasse et Montfort.
- ✓ **DIT** que cette délibération sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence et aux communes de Mallefougasse et Montfort.

Fait et délibéré à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric DRAC



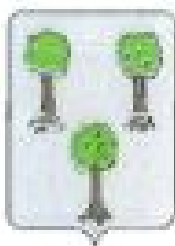
Le Secrétaire de séance,
Bernard DEFIEZ



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

5.3 Commune de Mallefougasse-Augès



République Française

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 novembre 2022

Séance du 09/11/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique FIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAR, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaires de séance : Véronique NICOLLET

Délibération n°D_2022_035

Carrière Perasso (Carrières et Matériaux Sud-Est - CMSE) - Enquête publique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'enquête publique qui se déroule du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022 et dont le commissaire enquêteur, Monsieur Alain COMBES, tiendra une permanence le lundi 17 octobre 2022 après-midi de 14h30 à 17h en mairie de Mallefougasse-Augès,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-265-007 du 22 septembre 2022 portant ouverture de cette enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de Mallefougasse-Augès et Montfort déposée par la Société Perasso (C.M.S.E.),

Entendu que la commune tient à se prononcer sur l'objet de cette enquête publique,

Vu le dossier d'enquête publique tenu à disposition de tous,

Considérant les nombreux échanges afin d'atténuer au maximum les nuisances aux riverains (bruit, poussière, trafic routier),

Considérant le sérieux de l'entreprise C.M.S.E. qui gère notre carrière au lieu-dit « Charnayon » et les avantages financiers dont la commune bénéficie grâce à la convention de forage,



Le conseil municipal de la commune de Mallefougasse-Augès après en avoir

délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE** favorablement à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le renouvellement et l'extension de la carrière de calcaire située sur les communes de Mallefoucasse-Auges et Montfort déposée par la Société Perasso (C.M.S.E.)
- **EMET** dans le cadre des prescriptions énoncées dans le dossier d'enquête publique, un avis favorable qui sera consigné sur le registre d'enquête publique,
- **INTERPELLE** les services de l'Etat et du Département sur la dangerosité du carrefour du Mardaris (RD 4096) au regard du trafic routier croissant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

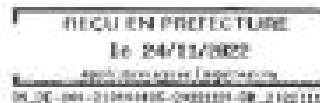
Jean-Louis LAFITE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère authentique de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie électronique via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.mairiesm.com) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le... 10 NOV. 2022

5.4 Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE
CALCAIRE SITUÉE SUR LES COMMUNES DE MALLEFOUGASSE-AUGES ET MONTFORT**

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROYRA Marc – Mme PELEGRINA
Geneviève – M. JULIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO
Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virgile – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA
Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M.
BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDINI Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme POGIN
Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNÉ PROCURATION :

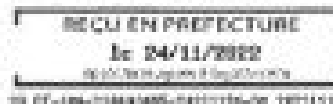
Mme FALAH Evelyne a donné procuration à M. JULIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. NISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



Mme OBELISCO FRANCINE A ÉTÉ DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.



Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110M149

OBJET: ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE SITUÉE SUR LES COMMUNES DE MALLEFOUCASSE-AUGES ET MONTFORT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société PERASSO, aujourd'hui dénommée "Carrières et Montforts Sud-Est" (CMSE), sollicite l'autorisation de Monsieur le Préfet d'exploiter le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire située sur les communes de MALLEFOUCASSE-AUGES et MONTFORT.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du lundi 17 Octobre 2022 au vendredi 18 Novembre 2022.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Qui CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de donner un avis favorable.

APPROUVE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE 10 NOVEMBRE 2022
RETIRE LE :	FAIT ET QUIBERT A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES 10 JOURS, MOIS ET ANS QUI DOSENT POUR COPIE CONFORME, Le Maire,
T <input checked="" type="checkbox"/> K <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	 
NOMINATION N° 93	René VILLARD